



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7028^e séance

Jeudi 5 septembre 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Quinlan	(Australie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. El Oumni
	Pakistan	M. Hashmi
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Afande

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil pour le mois de septembre 2013, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M^{me} María Cristina Perceval, Représentante permanente de l'Argentine, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 2013. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Perceval et à son équipe pour la compétence, la persévérance et la bonne humeur avec lesquelles elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Elles ont placé la barre très haut.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire un exposé en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité créé par la résolution 1737 (2006), conformément au paragraphe 18 h) de ladite résolution. Le présent rapport porte sur la période allant du 16 juillet au 5 septembre, durant laquelle le Comité a tenu deux réunions informelles et a mené d'autres travaux selon la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite de ses travaux.

J'ai le plaisir d'annoncer que le 9 août, le Comité a adopté son programme de travail pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, qui a été porté à l'attention du Conseil à la même date. Au cours de la période considérée, le Comité a poursuivi son examen des recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final. Le Comité, qui partage l'objectif d'améliorer la mise en œuvre des mesures du Conseil de sécurité, a progressé dans l'examen de ces recommandations et est en train d'examiner s'il convient de prendre des mesures concrètes en vue de leur mise en

œuvre. Cependant, aucune de ces recommandations n'a été approuvée par le Comité à ce jour.

Le Comité a invité le Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU à faire un exposé sur la coopération entre INTERPOL et les autres comités de sanctions en vue de promouvoir la mise en œuvre des mesures du Conseil de sécurité, lors de nos consultations informelles du 25 juillet. Le Comité est en train d'examiner la possibilité de signer un accord avec INTERPOL en vue d'appliquer les notices spéciales d'INTERPOL et de transmettre aux États Membres des informations relatives à la liste des sanctions ciblées du Conseil. Néanmoins, certains membres du Comité ont déclaré qu'ils n'étaient pas en faveur de la signature d'un tel accord.

Sur sa demande, le 9 août, je me suis entretenu avec le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Khazaei, pour discuter de cette question. Nous avons poursuivi notre discussion sur l'opportunité et les moyens de réagir à la compilation faite par le Groupe d'experts des déclarations publiques faites par les responsables iraniens et les bénéficiaires présumés de l'assistance militaire iranienne, dont le Jihad islamique palestinien, le Hamas et le Hezbollah, concernant les violations potentielles du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Dans cette compilation, le Groupe d'experts cite des responsables qui ont parlé des transferts en provenance d'Iran, et certains responsables ont évoqué des transferts interdits au titre du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Comme l'a demandé le Comité, le Groupe a continué de recueillir des informations au sujet de ces transferts et a transmis des informations supplémentaires au Comité. Le coordonnateur du Groupe a indiqué que ces informations étaient « transmises suite à la demande du Comité de fournir toute information supplémentaire relative à la compilation des déclarations publiques faisant état de transferts d'armes par l'Iran vers Gaza. » Nous sommes en train d'examiner attentivement ces informations.

Lors de mon dernier exposé au Conseil en juillet (voir S/PV.6999), j'ai informé les membres que le Comité était en train d'examiner une réponse appropriée à apporter à la demande de la Commission d'indemnisation des Nations Unies concernant le déblocage des fonds destinés à l'Iran suite à deux réclamations relatives à l'environnement. Le 24 juillet, le Comité a informé la Commission que le déblocage de ces fonds n'était pas interdit au titre des résolutions pertinentes.

En juillet, j'ai fait le point sur la suite donnée à la conclusion unanime à laquelle le Groupe d'experts était parvenu selon laquelle le lancement par l'Iran des missiles Shahab 1 et Shahab 3 durant les exercices « Grand Prophète VII » constituait une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Un certain nombre de membres du Comité ont maintenu leur position selon laquelle, tel que l'a confirmé le Groupe d'experts, ces lancements constituent une violation manifeste de la résolution 1929 (2010), et qu'en conséquence, tous les États Membres doivent redoubler d'efforts pour appliquer les sanctions relatives au programme de missiles balistiques de l'Iran. À ce stade, certains membres du Comité ne partagent pas cet avis. L'Iran n'a toujours pas répondu à la lettre du 12 avril que lui a adressée le Comité sur cette question, malgré les efforts du Président du Conseil de sécurité, qui, le 28 juin, a contacté la Mission iranienne pour connaître ses intentions à propos de cette lettre.

J'ai moi-même eu l'occasion de soulever cette question directement auprès du Représentant permanent de l'Iran lors de notre entretien du 7 août. Malheureusement, il ne m'a donné aucune indication s'agissant de savoir s'il fallait attendre une réponse. Je lui ai également demandé si l'Iran avait l'intention de répondre à la lettre du Comité du 21 mai, par laquelle le Comité sollicitait l'avis de l'Iran sur un autre rapport du Groupe d'experts, qui avait conclu que la cargaison d'armes interceptée constituait, à tout le moins, une violation probable par l'Iran du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Une fois de plus, il n'a pas pu me dire si l'Iran entendait répondre à cette lettre, et, à ce jour, l'Iran n'y a toujours pas répondu.

Le Comité continue d'examiner d'autres mesures de suivi relativement à ces deux questions. Je voudrais réitérer que le Comité garde l'espoir que l'Iran répondra à ces communications le plus rapidement possible. Le Comité entend poursuivre l'examen des options dont il dispose s'agissant de ces deux incidents et fera le point sur cette question dans son prochain rapport trimestriel au Conseil.

J'ai le plaisir d'informer les représentants que le Comité continue de recevoir des informations émanant des États sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer les mesures pertinentes du Conseil de sécurité. Dans une lettre datée du 12 juillet, un État a fourni des informations préliminaires relatives à l'interception de valves destinées à l'Iran. Un autre pays a, dans une lettre datée du 1^{er} août, transmis un rapport

concernant des cargaisons confisquées par ses autorités au cours du premier semestre 2013, et sur les mesures prises pour empêcher le transit vers l'Iran de cargaisons que l'on soupçonne de contenir des articles interdits. Ces informations sont très utiles pour le Comité et son groupe d'experts, qui enquête actuellement sur ces affaires. Je voudrais saisir cette occasion pour encourager l'ensemble des États Membres à transmettre toute information pertinente concernant la mise en œuvre des mesures du Conseil de sécurité.

Le Comité a reçu, par le biais du point focal pour les demandes de radiation, des informations complémentaires de la part de la First East Export Bank, entité qui figure sur la Liste récapitulative du Comité, et dont la demande de radiation de la Liste est inscrite à l'ordre du jour du Comité. Le Comité étudiera attentivement ces informations et les prendra pleinement en considération lorsqu'il examinera cette demande de radiation.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une notification au titre du paragraphe 5 c) de la résolution 1737 (2006) concernant la livraison d'un appareil vidéo destiné à être utilisé dans le système de surveillance de la centrale nucléaire de Bushehr.

Ainsi s'achève la présentation de mon rapport.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre exposé et de la manière dont vous dirigez l'important Comité 1737. Je vous félicite pour le brio avec lequel vous avez géré ces premiers jours de votre présidence du Conseil de sécurité.

À l'instar des autres membres ici présents, les États-Unis espèrent que l'entrée en fonctions du nouveau Président iranien, M. Rouhani, offre au pays l'occasion d'agir rapidement pour dissiper les graves préoccupations de la communauté internationale quant aux intentions nucléaires du pays. Malheureusement, nous n'avons encore reçu aucun signal clair indiquant que l'Iran est résolu à régler les problèmes les plus urgents de son programme nucléaire. Bien au contraire, les événements récents nous préoccupent. La semaine dernière, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, a indiqué que

l'Iran poursuivait ses activités nucléaires interdites. Le Directeur général a déclaré que

« l'Agence ne sera pas en mesure de fournir des garanties crédibles quant à l'absence d'activités et de matières non déclarées en Iran, tant que l'Iran ne fera pas preuve de la coopération nécessaire ».

Il s'agit d'une conclusion que nous avons maintes fois entendue de la part de l'AIEA. Plutôt que de prendre des mesures pour remplir les obligations qui lui ont été imposées par le Conseil de sécurité, l'Iran est sur le point d'installer des centrifugeuses de pointe sans doute deux à trois fois plus performantes pour l'enrichissement de l'uranium que celles qu'il utilise actuellement. Le Directeur général a également signalé que l'Iran continuait d'augmenter ses réserves d'uranium enrichi. L'intensification de l'enrichissement, la construction du réacteur à eau lourde IR-40 d'Arak ainsi que d'autres exemples évoqués par le Directeur général, non seulement enfreignent de multiples sanctions du Conseil de sécurité, mais nous éloignent d'une solution négociée.

Dans le courant de ce mois, l'AIEA organisera un nouveau cycle de pourparlers avec l'Iran, au cours desquels nous encourageons l'Iran à adopter une attitude constructive et transparente. Entre-temps, et tant que des progrès n'auront pas été réalisés, le Comité créé par la résolution 1737 (2006) doit redoubler d'efforts pour améliorer l'application des sanctions. Ces derniers mois, les travaux du Comité n'ont pas pu suivre le rythme des menaces. Comme le Président l'a indiqué, nous avons été déçus de constater qu'en dépit des meilleurs efforts déployés par le Président du Comité pour parvenir à un consensus, le Comité a souvent la plus grande peine à prendre ne serait-ce que des mesures de routine pour mettre en œuvre son mandat technique. Il faut que ça change. En tout premier lieu, le Comité doit appliquer les recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts du mois de mai (S/2013/331, annexe). Ces recommandations sont raisonnables. Une fois mises en œuvre, elles apporteront clarté et directives aux États sur les aspects des sanctions. Le Comité doit aussi signer un accord avec INTERPOL pour permettre la publication d'informations concernant les individus faisant l'objet de sanctions ciblées. Les autres comités de sanctions prennent couramment de telles mesures pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Mais au sein de ce comité, certains membres

politisent ce type de mesures et empêchent le Comité de faire son travail.

Plus important encore, le Comité doit améliorer sa capacité à réagir aux violations des sanctions par l'Iran. Le Comité doit répondre sur-le-champ aux tirs de missiles effectués par l'Iran en juillet 2012, qui constituaient une violation flagrante de la résolution 1929 (2010). Pour répondre efficacement à une telle violation, il faudrait de nouvelles sanctions ciblées contre les responsables de ces actes. Le Comité doit également répondre vigoureusement aux violations liées aux tentatives de l'Iran de se procurer des articles posant un risque de prolifération. Si l'on ne réagit pas à ces violations et d'autres, cela mettrait à mal la crédibilité et l'autorité du Comité. Conformément à son mandat, le Comité doit faire davantage pour sanctionner la contrebande d'armes par l'Iran. La fourniture régulière par ce pays d'armes et d'aide militaire à des groupes extrémistes enfreint clairement la résolution 1747 (2007). En plus d'enfreindre les sanctions, cet appui menace directement la stabilité au Yémen, au Liban, à Gaza, en Iraq et dans d'autres régions. Point n'est besoin de dire que l'appui de longue date de l'Iran au régime d'Assad est, dans la situation actuelle, tout simplement inadmissible.

Mais même compte tenu de l'attitude dérangeante de l'Iran, nous continuons de penser que la diplomatie de principe demeure le meilleur moyen de trouver une solution pacifique et globale aux graves préoccupations de la communauté internationale. Nous attendons un signe constructif de l'Iran montrant qu'il est disposé à dialoguer sérieusement avec la communauté internationale. Si l'Iran choisit cette voie, il trouvera dans les États-Unis un partenaire enthousiaste. Nous espérons que le nouveau dirigeant iranien choisira cette voie. Jusqu'à ce que l'Iran décide de répondre à ses obligations, le travail du Comité demeure essentiel pour que l'Iran réponde de ses actes devant le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Pour commencer, j'aimerais remercier l'Argentine des efforts qu'elle a déployés pendant sa présidence du Conseil de sécurité au mois d'août. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, et vous souhaite plein succès pendant ce mois. Je vous remercie également de votre exposé en tant que Président du Comité créé par la résolution 1737

(2006), et vous rends hommage pour l'action que vous menez au nom du Comité.

La Chine a toujours attaché de l'importance et apporté son appui aux travaux du Comité, et continuera de coopérer étroitement avec lui afin de faire progresser tous les aspects de son travail de manière pragmatique, ordonnée et stable, en vue d'une application intégrale et équilibrée de la résolution. Toutes les parties ayant l'obligation d'appliquer la résolution à la lettre et de bonne foi, les sanctions ne constituent pas l'objectif ultime de cette résolution ou le critère permettant de juger les travaux du Comité. La Chine a toujours pensé que le travail du Comité et de son groupe d'experts doit permettre aux parties d'instaurer la confiance, de poursuivre le dialogue et les négociations et de faciliter un processus de règlement diplomatique.

Le travail du Comité concernant les cas individuels de possibles violations est très délicat. Toutes les parties concernées doivent faire leur travail et prendre des décisions fondées uniquement sur les faits, et ce, de façon pragmatique, objective et prudente. Nous continuerons de respecter ces principes et de participer aux travaux de manière active et responsable. Négocier un règlement pacifique par la voie du dialogue avec l'Iran est la seule voie possible et viable. La Chine s'est toujours opposée au recours à l'emploi ou à la menace de la force, et est contre le fait d'exercer des pressions excessives sur l'Iran ou à prendre de nouvelles mesures de sanctions contre lui. La situation dans la région est de plus en plus compliquée, et dans ce contexte, toutes les parties doivent poursuivre leurs efforts pour maintenir et promouvoir le processus de dialogue et trouver un règlement négocié et approprié au dossier nucléaire iranien. C'est très important pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et pour éviter la dégradation de la situation. C'est pourquoi l'ensemble des parties doivent saisir cette occasion et mobiliser tout ce qui pourrait faciliter la reprise des pourparlers entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne, tout en élargissant le consensus et en prenant dûment en considération l'accord de toutes les parties.

La Chine a pris acte du dernier rapport (GOV/2013/40) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et encourage la coopération entre l'Iran et l'Agence, pour que tous travaillent de concert afin d'aboutir à des résultats positifs au cours du nouveau cycle de négociations qui doit débiter le 27 septembre. La Chine a toujours adopté

une démarche objective, responsable et juste, et nous continuerons d'œuvrer avec toutes les parties en vue d'une solution diplomatique à la question nucléaire.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et vous assurer de la pleine volonté de ma délégation de travailler avec vous de manière constructive et de vous appuyer dans le cadre de votre présidence. Je vous remercie également d'avoir présenté le rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et pour votre rôle de direction à la présidence de ce Comité.

L'Argentine, dont l'attachement à la non-prolifération des armes de destruction massive est ferme et historique, estime que la communauté internationale doit prendre toute la mesure de l'importance du régime de non-prolifération nucléaire et de sa pierre angulaire : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, mon pays réaffirme le droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. C'est une position de principe que nous avons déjà exprimée au Conseil et dans d'autres instances pertinentes. À cet égard, nous maintenons un programme nucléaire solide à des fins pacifiques qui nous confère, dans notre région, un rôle de chef de file dans ce domaine.

Nous avons reçu le dernier rapport (GOV/2013/40) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en date du 28 août, et nous partageons toujours son évaluation ainsi que sa préoccupation quant à l'absence de progrès concernant la clarification des questions en suspens. Nous estimons qu'il est essentiel que l'Iran coopère de manière active avec l'Agence, fournisse toutes les informations demandées concernant son programme nucléaire, et donne accès à toutes les zones nécessaires afin de permettre une vérification efficace. En ce sens, il importe selon nous que l'Iran prenne les mesures nécessaires afin de s'acquitter pleinement de ses obligations, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Nous demeurons convaincus qu'il est essentiel de continuer de chercher une solution par le dialogue

afin de s'assurer de la nature pacifique du programme nucléaire iranien. C'est pourquoi nous encourageons les parties à poursuivre leurs efforts à cet égard, de manière responsable et sans conditions préalables. Par ailleurs, nous pensons que l'Iran doit adopter et mettre en œuvre une « approche structurée » pour résoudre les questions en suspens, conformément à l'appel lancé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dans sa résolution de septembre 2012 (GOV/2012/50). Nous regrettons qu'aucun progrès substantiel n'ait été accompli à ce jour mais nous espérons que la poursuite des réunions périodiques entre l'Iran et l'AIEA, le 27 septembre, produira des résultats concrets fondés sur une « approche structurée » afin d'entamer le processus de règlement des questions en suspens.

S'agissant des travaux du Comité, je tiens à remercier le Groupe d'experts pour son rapport final (S/2013/331, annexe) et pour les recommandations formulées, que nous appuyons pleinement. Nous tenons à mettre en avant la publication rapide de ce rapport en tant que document officiel du Conseil, et nous espérons que le Comité continuera d'examiner les recommandations et d'autres questions en suspens.

Enfin, je voudrais réaffirmer la position de mon pays quant au fait qu'il importe d'améliorer la qualité de la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions. Nous considérons qu'il est essentiel que les États fournissent, de manière volontaire, des informations supplémentaires pour permettre d'identifier correctement ces personnes et entités afin d'assurer une application efficace des mesures imposées à l'Iran.

M. Bertoux (France): Monsieur le Président, je m'associe tout d'abord aux vœux de succès qui ont été formulés pour votre présidence du Conseil de sécurité et je vous remercie pour le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) que vous venez de présenter. Ce rapport démontre, si certains en doutaient encore, que l'Iran persiste dans son refus de se plier à ses obligations internationales. Ce pays poursuit ses activités prohibées dans les domaines nucléaire et balistique, ainsi que ses transferts d'armes illicites au regard des résolutions du Conseil.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les violations répétées par l'Iran, en particulier au Moyen-Orient, de l'embargo sur les armes décidé par la résolution 1747 (2007). Ces violations contribuent en effet à fragiliser une région déjà en proie à la violence et à l'instabilité.

Lors de notre dernier débat (voir S/PV.6999) en juillet, j'avais souligné combien la saisie d'une importante cargaison d'armes iraniennes au large du Yémen, en février dernier, était inquiétante. Le rapport du Groupe d'experts sur cet incident précise en effet que la quantité et la qualité des armes saisies—systèmes portables de défense anti-aérienne, lance-roquettes, explosifs—avaient la capacité de porter gravement atteinte au processus politique que vit le Yémen.

Le Groupe d'experts du Comité, dont le travail doit être salué, a également poursuivi ses recherches sur les livraisons d'armes iraniennes à des groupes non étatiques à Gaza. Il a remis au Comité un document d'informations supplémentaire — très préoccupant lui aussi—démontrant que les armes utilisées par ces groupes non étatiques à l'encontre d'Israël étaient bien d'origine iranienne.

De même, le Comité a déjà maintes fois étudié les incidents de livraisons d'armes de l'Iran vers la Syrie, où des agents iraniens prêtent main forte au régime de Bashar Al-Assad pour commettre les atrocités que nous savons.

L'Iran poursuit également son programme balistique, en violation de la résolution 1929 (2010). Il a mené, en juillet 2012, des tirs de missiles balistiques Shahab 1 et Shahab 3 dans le cadre de l'exercice militaire « Grand Prophète VII ». Le Groupe d'experts a mené une enquête, et son rapport conclut sans ambiguïté à une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Nous appelons le Comité, qui dispose de tous les éléments pour constater cette violation, à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Face à toutes ces provocations, le Comité a cherché à établir un dialogue avec l'Iran, en lui adressant des courriers, ne serait-ce que pour entendre sa version des faits. L'Iran n'a jamais répondu.

Le Comité dispose également d'un rapport rendu par les experts, qui comporte une série de recommandations opérationnelles visant à améliorer la mise en œuvre des sanctions que nous avons décidées. Le Comité doit désormais prendre des mesures concrètes à cet effet, qu'il s'agisse d'aider les pays à mieux cibler les biens qui pourraient être utilisés par l'Iran pour son programme nucléaire, ou bien de désigner les entités impliquées dans des violations.

Tous les incidents que je viens d'évoquer s'inscrivent dans un contexte plus large d'absence de coopération de l'Iran avec la communauté internationale.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a remis le 28 août son rapport (GOV/2013/40) sur la mise en œuvre des garanties en Iran. Ce rapport démontre une nouvelle fois que Téhéran continue de privilégier la voie du défi à celle du dialogue et confirme la poursuite des principales dynamiques du programme nucléaire iranien : les activités d'enrichissement d'uranium à 3,5% et 20% sur les sites de Natanz et de Fordow se poursuivent de manière inquiétante, avec des centrifugeuses toujours plus nombreuses et toujours plus sophistiquées; la construction à marche forcée d'un réacteur à l'eau lourde à Arak, capable de produire du plutonium se poursuit également, en violation des résolutions du Conseil de sécurité; la cuve du réacteur est désormais en place et l'Iran dispose d'une quantité d'eau lourde suffisante pour le faire entrer en fonction; et, enfin, le dialogue sur la possible dimension militaire du programme nucléaire iranien n'a pas progressé.

Novembre marquera le deuxième anniversaire du rapport du Directeur général de l'AIEA sur ce sujet. Dix-huit mois après le lancement des discussions, aucun accord n'a été possible avec l'Iran. À l'inverse, les travaux effectués sur le site de Parchin, auquel l'AIEA demande depuis 18 mois d'avoir accès, constituent une véritable entrave au travail de vérification de l'Agence.

Le Groupe des Six demeure uni en vue de trouver une solution diplomatique à la crise de prolifération iranienne. Nous sommes également d'accord sur la stratégie à adopter, sur la base des propositions équilibrées que nous avons faites à l'Iran à Almaty. Nous nous retrouverons à New York, en marge de l'Assemblée générale, le 26 septembre prochain, pour poursuivre notre concertation.

Nous comprenons par ailleurs les attentes créées par la mise en place d'un nouveau gouvernement à Téhéran. Nous avons nous aussi des attentes, et nous demeurons toujours ouverts à un dialogue constructif qui permette de résoudre cette grave crise de prolifération. Mais devant une menace aussi sérieuse, nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations d'intention des nouvelles autorités à Téhéran. Pour être sincères, les déclarations iraniennes doivent se traduire par des actes. Sans cela, la pression internationale que nous exerçons sur l'Iran restera intacte. Il en va du respect du régime international de non-prolifération des armes de destruction massive et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous souhaitons plein succès dans votre action. Nous vous remercions également d'avoir présenté le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous prenons note du récent rapport (GOV/2013/40) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre en Iran de l'accord de garanties conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le règlement de la question du nucléaire iranien est à la fois possible et nécessaire. Il doit par ailleurs être fondé sur le dialogue et les négociations. Nous nous félicitons des avancées et des déclarations récentes. Nous espérons que le nouveau Gouvernement iranien et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne (P5+1) vont reprendre leur collaboration diplomatique au plus vite afin de trouver des solutions aux questions en suspens. Toutes les parties concernées vont devoir faire preuve de volonté politique et de souplesse, et il importe de mettre en place des mesures de confiance réciproques. Un règlement négocié peut et doit être facilité en trouvant un équilibre entre les sanctions et les négociations.

L'Iran, en tant que partie au TNP et membre de l'AIEA, jouit de certains droits qui doivent être respectés en vertu des dispositions de ces instruments. Dans le même temps, l'Iran doit honorer les obligations juridiques que lui incombent au titre desdits instruments. Nous demandons instamment à l'Iran de continuer à collaborer avec l'AIEA et de coopérer pleinement avec elle en vue de régler les questions en suspens.

Comme l'ont souligné à maintes reprises d'autres membres du Conseil, les travaux et les activités du Groupe d'experts doivent s'effectuer dans le strict respect de son mandat. Ses rapports, analyses et recommandations doivent être fondés sur les principes d'objectivité et d'impartialité et sur des preuves solides. Ses conclusions et rapports se verront accorder l'importance nécessaire lorsqu'ils font l'objet d'un consensus parmi les membres du Groupe.

Dans le même temps, le Comité 1737 doit également observer des normes élevées de neutralité et de professionnalisme. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne doivent pas être une fin en soi. Elles ne doivent pas non plus nuire aux activités commerciales légitimes.

Un règlement négocié des questions en suspens doit être appuyé par le Conseil. Nous prions de nouveau le Conseil et le Comité 1737 de réévaluer la stratégie et les objectifs définis dans les résolutions pertinentes.

Enfin, le Conseil et le Comité ne pourront que bénéficier d'une augmentation du nombre de membres du Groupe, en particulier s'il s'agit de pays en développement. Le Secrétariat doit consulter tous les membres du Conseil avant de désigner des experts ou de les reconduire dans leurs fonctions. Le principe de transparence dans le cadre du processus de recrutement doit également être pleinement respecté.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'exposé que vous avez présenté aujourd'hui sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je vous félicite de la manière dont vous dirigez cet important Comité.

Le programme nucléaire iranien demeure une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. Le dernier rapport (GOV/2013/40) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indique que le nombre de centrifugeuses et le stock d'uranium enrichi de l'Iran continuent d'augmenter, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA. L'Iran continue de se montrer peu coopératif s'agissant du règlement des questions relatives aux éventuelles dimensions militaires de son programme nucléaire, notamment en ce qui concerne l'accès au site de Parchin. Il est également décevant qu'en dépit des 10 séries de pourparlers organisées entre l'AIEA et l'Iran depuis janvier 2012, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le document relatif à l'approche structurée.

Certains orateurs ont exprimé leur espoir que le nouveau Gouvernement iranien permettra aux négociations politiques stagnantes de progresser. Cependant, d'autres se sont dites préoccupées par le fait que ces attentes sont prématurément optimistes. Il faudra probablement un certain temps au nouveau Gouvernement pour répondre aux attentes de la communauté internationale. L'Iran doit réaliser qu'il lui faut prendre des mesures crédibles pour convaincre la communauté internationale de la nature pacifique de son programme nucléaire.

La prochaine série de pourparlers avec l'AIEA, qui se tiendra fin septembre, offrira à l'Iran une occasion opportune de prouver sa sincérité. Nous espérons que

le nouveau Gouvernement coopérera avec l'AIEA et accomplira des progrès notables. Nous engageons également le nouveau Gouvernement à répondre de manière plus constructive à la récente proposition faite par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. Pour ce qui est des travaux du Comité, nous sommes préoccupés par le fait que les questions en suspens – notamment les lancements de missiles balistiques en juillet 2012, le transfert d'armes vers le Yémen et l'appui militaire à Gaza – continuent de faire l'objet de débats infructueux.

Il est regrettable que le Comité n'ait reçu aucune réponse de l'Iran aux lettres qu'il lui a envoyées en avril et mai au sujet de ces questions. En tant qu'État Membre de l'ONU, l'Iran doit coopérer pleinement avec le Comité en répondant à ces lettres au plus vite et en toute sincérité.

Dans le même temps, le Comité ne doit pas attendre ces réponses indéfiniment. Nous espérons que les membres du Comité trouveront des moyens de favoriser le règlement de ces questions. La responsabilité principale du Comité consiste à réagir à ces violations. Son inaction en un tel cas ne fera que miner l'autorité et la crédibilité du Conseil.

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons que le Comité doit appliquer comme il se doit les recommandations du Groupe d'experts. Le rapport final du Groupe (S/2013/331, annexe) décrit clairement les méthodes sophistiquées auxquelles l'Iran a recours pour échapper aux sanctions et se procurer à l'étranger du matériel nécessaire à la poursuite de ses programmes interdits. Les recommandations du Groupe tendent à ce que des mesures de lutte efficaces soient prises contre ces activités illicites et visent à aider les États Membres à appliquer plus efficacement les résolutions pertinentes.

Enfin, il est selon nous souhaitable que le Comité élargisse la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions internationales. Le système des notices spéciales d'INTERPOL a déjà bénéficié à de nombreux comités de sanctions, comme le souligne la résolution 1699 (2006). Nous espérons que le Comité parviendra à régler la question.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la délégation argentine pour la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'août et à vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de septembre. Ma délégation vous remercie

également de votre exposé instructif et des efforts que vous déployez à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et elle salue les efforts de vos collaborateurs.

Eu égard au rapport dont nous sommes saisis, il est difficile d'apporter des éléments nouveaux, non seulement parce que le rapport couvre une période particulièrement courte et que le Gouvernement iranien se montre peu coopératif, mais également du fait de l'absence de progrès. La question à l'examen étant hautement sensible du point de vue politique, nous regrettons que l'examen des recommandations, que ma délégation appuie, qui figurent dans le rapport final (S/2013/331, annexe) présenté par le Groupe d'experts en mai soit au point mort. Nous appuyons également le programme de travail du Comité établi pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre, qui a été adopté le 9 août dernier.

Il semble qu'aujourd'hui, le problème ne concerne plus la publication de rapports finaux en tant que documents du Conseil de sécurité, mais plutôt les mesures que doit prendre le Comité en fonction des recommandations qui figurent dans ces rapports. Nous prions tous les membres de redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur les recommandations qui figurent dans le rapport final. Nous espérons que durant les prochaines réunions informelles, il sera possible de parvenir à un accord sur les mesures éventuelles à mettre en place pour l'application des recommandations.

Au sujet des déclarations publiques qui auraient été faites par les responsables iraniens et les bénéficiaires présumés de transferts d'armes en provenance de l'Iran, le Conseil se souviendra que ma délégation avait exprimé des réserves s'agissant des mesures qui pourraient être prises par le Comité sur la base d'informations recueillies dans les médias sans tenir compte des témoignages supplémentaires du Groupe d'experts, fondés sur une enquête exhaustive, et après vérification des faits. Nous prenons note des informations supplémentaires qui ont été fournies, et nous sommes prêts à les examiner en toute objectivité.

À cet égard, comme l'ont indiqué d'autres délégations dans le cadre de discussions sur des incidents similaires au sein d'autres comités des sanctions, même si ma délégation appuie toute mesure prise par le Comité et le Groupe d'experts pour enquêter sur toutes les notifications de violations présumées des sanctions, nous pensons qu'il convient d'examiner si les informations fournies par les médias constituent

une bonne base à cette fin. Ma délégation estime qu'il est difficile d'accorder le même degré de sérieux et de crédibilité à des informations de la presse obtenues à la suite d'une recherche sur Internet qu'à un rapport établi sur la base d'enquêtes exhaustives et approfondies. À notre avis, il importe de parvenir à un accord sur une approche cohérente au sein de tous les organes subsidiaires du Conseil de sécurité.

Nous avons pris note avec préoccupation du dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties en République islamique d'Iran, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce rapport indique de nouveau que l'Iran n'apporte pas la coopération nécessaire et que les questions en suspens ne sont pas encore résolues, notamment celles qui ont trait aux dimensions militaires possibles de son programme nucléaire. Cette absence de résultats et de progrès pour ce qui est du dialogue entre l'Iran et l'AIEA—en dépit des dix séries de pourparlers menés avec l'Agence depuis janvier 2012—demeure une source de déception et de préoccupation pour la communauté internationale.

Une fois de plus, nous prions instamment l'Iran de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre intégrale de son accord de garanties et de ses autres obligations et engagements découlant du TNP et surtout de se soumettre aux inspections, et de tout mettre en œuvre en vue de la conclusion d'un accord sur une approche structurée. Nous prenons note de la prochaine série de pourparlers prévus à la fin du mois de septembre et nous demandons au nouveau Gouvernement de saisir cette occasion pour envoyer un message de bonne foi grâce à des progrès réels et concrets dans son dialogue avec l'Agence.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour la présentation du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous vous sommes reconnaissants de votre action engagée à la tête de cet important organe subsidiaire du Conseil de sécurité.

Le rapport montre que le Comité 1737 (2006) continue de travailler à un rythme soutenu. Cependant, ce qui retient également l'attention, c'est l'absence de progrès réalisés sur nombre de dossiers dont le Comité a été saisi. Ainsi, il est regrettable qu'à ce jour, malgré les efforts déployés par la présidence du Comité, aucune des recommandations du rapport final du Groupe d'experts n'ait pu être adoptée. Ces recommandations

étaient pourtant équilibrées. Elles avaient été présentées unanimement par le Groupe d'experts, dont je salue ici le travail exemplaire. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait clairement de rendre le régime des sanctions plus opérationnel. Il faut en poursuivre l'examen par le Comité.

Un autre dossier d'importance est le lancement des missiles balistiques Shahab 1 et Shahab 3 lors des exercices militaires « Grand Prophète VII ». Plus d'un an a passé depuis cette violation flagrante des dispositions du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Il est temps que le Comité adopte les mesures qui s'imposent. L'absence de réponse à la lettre envoyée aux autorités iraniennes ne doit pas servir de prétexte à l'inaction. C'est une question de crédibilité.

Le même raisonnement vaut pour l'interception, le 23 janvier dernier, du Jihan, une embarcation transportant une cargaison d'armes à destination du Yémen. L'absence de réponse à la lettre adressée en mai dernier aux autorités iraniennes n'exempte pas le Comité de travailler à l'adoption de mesures appropriées en réaction à cette tentative de contournement du régime des sanctions, à plus forte raison lorsque l'on sait que de telles livraisons d'armes sont de nature à déstabiliser une situation régionale déjà très précaire.

Ce sont également les risques en matière de stabilité régionale qui nous amènent à nous préoccuper des déclarations publiques de dirigeants iraniens faisant état de fournitures d'armes à Gaza. Sur ce dossier, nous disposons désormais de suffisamment d'éléments, rassemblés par le Groupe d'experts, pour demander des éclaircissements aux autorités iraniennes.

Vous avez fait référence, dans votre exposé, Monsieur le Président, à l'exposé très utile fait au Comité par le Représentant spécial d'INTERPOL le 25 juillet dernier. Nous sommes favorables, dans ce contexte, à la conclusion d'un accord entre le Comité 1737 et INTERPOL en vue de la distribution de notices spéciales. Ces notices constituent un outil qui a fait ses preuves en matière de diffusion de l'information et de sensibilisation des États Membres à leurs obligations dans le cadre des régimes des sanctions. Selon nous, il n'y a pas de motif sérieux qui justifierait que le Comité 1737 renonce à les utiliser, alors que la quasi-totalité des autres Comités de sanctions y ont recours.

S'il est vrai que les sanctions ne représentent pas une fin en soi, il convient également de rappeler qu'elles ne sont pas non plus le fruit du hasard. Ces mesures

sont la résultante d'une inquiétude persistante quant à la nature du programme nucléaire iranien. Elles constituent la réponse de la communauté internationale au refus de l'Iran de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Sur ce plan aussi, trop peu de progrès ont été réalisés, à en juger le dernier rapport trimestriel de l'AIEA (GOV/2013/40), publié le 28 août. Ce rapport relève certes un ralentissement de l'accroissement du stock iranien d'uranium enrichi à 20 %, mais il confirme surtout la poursuite des activités d'enrichissement et le développement des capacités de production d'uranium enrichi grâce à l'installation de centaines de nouvelles centrifugeuses plus performantes. À cela s'ajoute que les travaux de construction du réacteur à eau lourde d'Arak progressent et que l'Iran continue de refuser l'accès au site de Parchin aux inspecteurs de l'AIEA. Ces développements jettent le doute sur les intentions réelles de l'Iran.

Nous prenons note avec intérêt de l'annonce de la reprise de discussions, le 27 septembre prochain, entre l'Iran et l'AIEA en vue de définir une approche dite structurée pour résoudre les questions en suspens concernant de possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Nous espérons vivement que contrairement aux dix précédentes sessions de pourparlers, celles-ci permettront d'aller de l'avant. Le 17 août dernier, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, a fait part au nouveau Ministre des affaires étrangères iranien, M. Mohammad Javad Zarif, de la détermination du groupe E3+3 à rechercher une solution diplomatique au dossier nucléaire iranien. Elle a rappelé l'importance d'avoir des pourparlers substantiels qui conduisent rapidement à des résultats concrets. Nous nous joignons à cet appel, et nous encourageons la nouvelle équipe dirigeante iranienne à s'engager au plus vite dans des négociations constructives avec le groupe E3+3, et à prendre les mesures qui s'imposent pour prouver à la communauté internationale que son programme nucléaire a des visées strictement pacifiques.

M. Mehidev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour votre action en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et d'avoir présenté le rapport du Comité.

Les résolutions du Conseil de sécurité – un organe qui, au titre de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – ont force obligatoire pour tous les États Membres, et, par conséquent, doivent être rigoureusement mises en œuvre. L'Azerbaïdjan accorde une grande importance à l'action menée par le Comité aux fins de la mise en œuvre des mesures pertinentes du Conseil de sécurité, afin de contribuer à trouver à cette question une solution politique et diplomatique fondée sur le droit international. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'accord de garanties conclu dans le cadre du TNP constituent de solides bases à cette fin.

Pendant la période considérée, le Comité a adopté son programme de travail pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013. Il a également continué de recevoir des États Membres des informations relatives aux mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est essentiel que les États Membres coopèrent avec le Comité et son groupe d'experts en fournissant des informations sur les mesures de mise en œuvre.

Nous notons que le Comité a progressé dans l'examen des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts, bien qu'à ce jour aucune d'entre elles n'ait été approuvée par le Comité. Nous notons également que le Groupe s'est rendu dans divers États Membres pour discuter de questions relatives à son mandat, notamment de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Groupe poursuive ses activités de sensibilisation, qui influent grandement sur l'augmentation du nombre de rapports nationaux de mise en œuvre présentés par les États Membres.

Je voudrais en outre évoquer le rapport du Conseil des gouverneurs de l'AIEA du 28 août (GOV/2013/40), qui, entre autres, souligne qu'en dépit des 10 cycles de pourparlers qui se sont déroulés entre l'Agence et les responsables iraniens dans le but de parvenir à un accord sur le document sur l'approche structurée, aucun résultat concret n'a été obtenu, et qu'il est impossible d'entamer un travail de fond visant à régler les questions en suspens.

Il importe que le Gouvernement iranien poursuive ses efforts pour rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique

de son programme nucléaire. Il est essentiel de poursuivre le dialogue et la coopération sur la question, sur laquelle des progrès sont nécessaires d'urgence afin de garantir la stabilité de la région. Nous attendons avec impatience le prochain cycle des pourparlers prévu pour le 27 septembre à Vienne. Nous espérons que les efforts diplomatiques permettront de faire des progrès concrets et de faire avancer le règlement du problème.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'espère que vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Président, que je me présente, car c'est la première fois que je m'adresse au Conseil. Mon nom est Peter Wilson, et je suis le nouveau Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni. C'est un honneur de faire partie de ce groupe, et je suis fier d'être ici.

Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement le Comité créé par la résolution 1737 (2006), que vous présidez, ainsi que le Groupe d'experts, pour le travail soutenu qu'ils réalisent aux fins de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Le Royaume-Uni, comme d'autres au sein de la communauté internationale, demeure profondément préoccupé par le programme nucléaire iranien, comme d'autres orateurs l'ont dit très clairement aujourd'hui.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), publié le 28 août (GOV/2013/40), met en évidence l'installation par l'Iran d'environ 1 000 centrifugeuses plus perfectionnées, qui sont maintenant prêtes à commencer l'enrichissement à tout moment, et la poursuite de l'installation de centrifugeuses ordinaires sur d'autres sites. Il est impossible de croire que cela est fait à des fins civiles compte tenu de la quantité de matériau enrichi que l'Iran possède déjà, sans parler de la quantité qu'il peut désormais produire. Après 10 réunions, l'Iran n'a par ailleurs nullement progressé s'agissant de répondre aux questions de l'AIEA sur les possibles dimensions militaires de son programme nucléaire.

L'Iran a un nouveau Président et une nouvelle équipe ministérielle. Au cours du tour d'horizon prospectif qui a eu lieu hier, nous avons écouté avec intérêt le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, nous parler des discussions qu'il a menées en début de semaine. Nous sommes d'accord avec les autres membres du Conseil sur le fait que le Président Rouhani a la possibilité de fixer un cap différent pour l'avenir en prenant en compte les préoccupations internationales quant au programme nucléaire iranien et aux autres activités de déstabilisation menées par l'Iran au

Moyen-Orient. S'il le fait, une relation plus constructive avec la communauté internationale sera possible. Comme l'a déclaré récemment le Ministre britannique des affaires étrangères, si l'Iran est disposé à faire ce choix, nous sommes disposés à y répondre de bonne foi.

S'agissant des travaux du Comité, nous regrettons que l'Iran continue de violer ses obligations internationales. En particulier, le Groupe d'experts est parvenu à une conclusion claire et unanime, dans son rapport du mois de janvier, selon laquelle le lancement par l'Iran d'un missile balistique l'année dernière constituait une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Comme le Président vient de nous en informer et comme d'autres l'ont souligné au Conseil, les efforts déployés par le Président du Comité pour discuter avec l'Iran de cette question ont malheureusement été rejetés. L'Iran n'a toujours pas répondu à la lettre que lui a adressée le Comité le 12 avril pour obtenir des informations complémentaires, et ce malgré les demandes exigeant qu'il le fasse.

À l'instar des autres orateurs, nous réaffirmons donc notre vue selon laquelle le Comité doit maintenant répondre par des mesures appropriées. La preuve de cette violation est flagrante. Le Comité doit la reconnaître formellement comme une violation des sanctions imposées par l'ONU. Il doit ensuite prendre des mesures supplémentaires, notamment en envoyant une notice d'aide à l'application des résolutions pour aider tous les États Membres à faire appliquer les sanctions liées aux missiles balistiques imposées à l'Iran, et en envisageant l'identification des individus ou entités impliqués.

Le rapport final du Groupe d'experts, publié en mai, a formulé six recommandations au Comité, dont l'identification d'une entreprise impliquée dans les activités de prolifération menées par l'Iran, et des propositions destinées à fournir des orientations aux États Membres sur l'application de sanctions. Nous sommes déçus de constater qu'il n'y a eu guère de progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations. Elles sont, ou doivent être, incontestables. Le Comité doit redoubler d'efforts pour progresser rapidement dans leur mise en œuvre.

Le Royaume-Uni est également préoccupé par les informations crédibles selon lesquelles l'Iran continue de transférer illégalement des armes dans la région, en violation de l'embargo de l'ONU sur l'exportation d'armes par l'Iran, comme le montrent les rapports du Groupe d'experts sur la bande de Gaza et la saisie d'armes illicites signalée par le Gouvernement

yéménite. Les efforts que l'Iran ne cessent de faire pour accroître l'instabilité dans l'ensemble de la région et au-delà doivent cesser. Le Royaume-Uni demande au Comité de continuer à suivre ces questions, à identifier les individus et les entités responsables, et à formuler des recommandations en temps opportun.

Plus généralement, nous sommes de plus en plus préoccupés par l'échec du Comité à prendre des mesures tranchées dans un certain nombre de cas spécifiques récents. Il incombe au Comité 1737 de surveiller les violations présumées des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran, de prendre les mesures qui s'imposent et de renforcer l'efficacité de ces mesures. L'unité et la détermination du Comité sont devenues moins évidentes ces derniers mois. Nous lui demandons instamment de s'unir et de traiter collectivement ces questions, sous peine de ne pas remplir son mandat.

Le Royaume-Uni demeure déterminé à trouver une solution pacifique et négociée à la question nucléaire, comme d'autres l'ont dit et préconisé. Si l'Iran est prêt à s'engager sérieusement dans des négociations sur son programme nucléaire, nous sommes prêts à y répondre de bonne foi. La proposition présentée par le groupe E3+3 à Almaty sur les mesures de confiance est une offre juste et crédible. Nous exhortons l'Iran à coopérer sérieusement dans le cadre de cette offre. Néanmoins, tant que l'Iran ne prendra pas de mesures constructives pour apaiser les préoccupations internationales, la pression politique et économique s'intensifiera.

M. Afande (Togo) : Je tiens avant tout à vous remercier, Monsieur le Président, de la présentation du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006), et je me joins aux 10 orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour le travail admirable que vous faites à la tête de ce comité.

Depuis notre dernière rencontre en juillet (voir S/PV.6999), nous notons des efforts de communication et de collaboration de la part de la République islamique d'Iran vis-à-vis de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il en est ainsi des informations fournies par l'Iran quant aux activités liées à l'enrichissement sur le site de Natanz, dans le cadre du questionnaire concernant les renseignements descriptifs actualisés de la fin du mois de juillet. De même, le mois suivant, les descriptions faites par l'Iran de l'installation des centrifugeuses IR-2m ont été globalement confirmées par l'AIEA. Quelques progrès ont été également enregistrés à l'actif de l'Iran en matière d'informations fournies au sujet de la conversion d'uranium et de fabrication de combustibles.

Au regard de ce qui précède, l'AIEA a pu conclure que l'installation fonctionnait comme l'Iran l'avait déclaré, ce dont le Togo se réjouit. Par ailleurs, nous saluons les échanges entre l'Iran et l'AIEA, dont les aspects fondamentaux transparaîtront dans le document sur l'approche structurée, document qui doit permettre à l'AIEA de procéder à une vérification efficace. Nous espérons que les pourparlers de Vienne du 27 septembre permettront d'enregistrer des avancées sur cette question.

Si les efforts susmentionnés méritent d'être soulignés, il n'en demeure pas moins que la liste des obligations, dont l'Iran reste redevable est encore longue. En effet, dans son rapport (GOV/2013/40), l'AIEA relève que quelques-unes des activités entreprises par l'Iran dans certaines installations, en principe soumises à l'accord de garanties, sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs.

De même, il ressort des conclusions de l'Agence que, malgré les efforts de communication mentionnés plus haut, les activités liées à l'enrichissement dans les installations déclarées de Natanz et de Fordow ne sont pas suspendues. En ce qui concerne particulièrement l'installation de Fordow, nous exhortons l'Iran à accéder aux demandes de l'Agence, en fournissant les informations demandées.

Des réponses sont actuellement attendues quant aux demandes de renseignements descriptifs de l'AIEA en liaison avec les annonces faites par l'Iran à propos des nouvelles installations d'enrichissement.

Notre délégation en appelle encore une fois à l'Iran afin qu'il coopère pleinement dans les divers domaines concernés et permette aux inspecteurs de procéder aux vérifications et d'en faire rapport.

La coopération de l'Iran est par ailleurs requise dans la poursuite des activités de retraitement et les projets liés à l'eau lourde, en matière de conversion de l'uranium et de fabrication de combustibles.

Nous espérons que la disponibilité dont l'Iran a fait montre récemment se manifestera aussi s'agissant des demandes restées sans suite. D'ores et déjà, nous plaçons beaucoup d'espoir dans la disponibilité annoncée du nouveau Président Hassan Rouhani à reprendre les pourparlers avec les cinq plus un.

Je ferai trois petites observations pour terminer.

Nous estimons qu'une coopération entre le Comité 1737 et INTERPOL serait bien louable, mais à

condition d'en déterminer les modalités pour dissiper les craintes des uns et des autres.

Ensuite, en ce qui concerne la compilation, par le Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010), des déclarations publiques faites par les autorités iraniennes au sujet d'une assistance militaire à des groupes armés non étatiques tels que le Jihad islamique palestinien, le Hamas et le Hezbollah, le Togo soutient la poursuite d'enquêtes impartiales et sérieuses. Le Togo est d'avis qu'il y a quelques doutes quant au fait que des annonces à la presse puissent en l'occurrence servir de preuves tangibles. Les mêmes exigences de transparence et d'impartialité des enquêtes valent aussi pour l'affaire du navire saisi au Yémen.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance pour la République islamique d'Iran de coopérer étroitement avec le Comité 1737.

Nous aimerions terminer notre propos en réitérant notre reconnaissance non seulement au Comité 1737 mais également au Groupe d'experts, que nous exhortons à continuer de faire preuve de rigueur et d'impartialité dans les enquêtes qu'il conduit.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier la délégation argentine de sa présidence réussie du Conseil de sécurité le mois dernier. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, de votre exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous vous remercions, ainsi que l'ensemble de la délégation australienne, de votre présidence avisée de cet organe du Conseil.

Il est important que le Comité continue de travailler de manière impartiale et objective, dans l'intérêt d'un règlement politique et diplomatique de la question concernant le programme nucléaire iranien. Le Groupe d'experts fournit un appui utile au Comité. Nous continuons néanmoins de penser que le Groupe d'experts doit mener ses travaux sous la conduite du Comité, en respectant pleinement les méthodes de travail et en menant ses enquêtes uniquement sur la base d'informations fiables et vérifiables. Nous accueillons avec satisfaction les déclarations du nouveau Président iranien, M. Hassan Rouhani, quant au fait que Téhéran est disposé à faire preuve d'une plus grande ouverture concernant son programme nucléaire. Nous espérons que ces intentions seront suivies dans les faits dans le cadre du prochain cycle de discussions régulières entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA), prévues le 27 septembre. Un nouveau cycle de dialogue, dans le cadre d'une médiation internationale menée par le groupe E3+3, doit avoir lieu le plus rapidement possible. Le terrain a déjà été préparé pour les premières négociations menées dans ce cadre.

Nous tenons également à souligner que les déclarations faites par la nouvelle Administration iranienne correspondent à l'avis russe bien connu concernant le règlement de ce problème, à savoir qu'une décision finale ne peut être trouvée que par la reconnaissance du droit inconditionnel de l'Iran de développer un programme nucléaire civil, y compris le droit d'enrichir de l'uranium. Bien entendu, cela doit se faire avant le règlement de toutes les questions en suspens concernant les activités nucléaires iraniennes, sous le contrôle fiable et général de l'AIEA, et la levée de toute sanction imposée à l'Iran.

Un règlement diplomatique et politique est pour nous la seule solution. Des efforts doivent être déployés en ce sens, par étapes, sur la base du principe de réciprocité et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, nous sommes convaincus que les mesures collectives prises par la communauté internationale en vue de régler les problèmes liés au programme nucléaire iranien sont compromises par les sanctions unilatérales, dont un grand nombre sont extraterritoriales par nature. Cela est catégoriquement inacceptable du point de vue du droit international.

Notre pays continuera de faire tout son possible pour favoriser le règlement de la situation concernant le programme nucléaire iranien.

M. El Oumni (Maroc) : Je voudrais commencer par féliciter l'Argentine pour sa présidence réussie et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous vous souhaitons plein succès.

Je vous remercie pour votre rapport périodique sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), que vous présidez, et je remercie également le Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010).

Le rapport qui nous a été présenté aujourd'hui démontre que le Comité continue d'examiner tous les cas qui lui sont renvoyés, notamment le rapport du Groupe d'experts sur des faits qui mettent en jeu le respect des dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. À cet égard, le Comité devra dépasser les

divisions pour répondre aux possibles violations des sanctions et poursuivre l'examen des recommandations contenues dans le rapport final (S/2013/331, annexe) du Groupe d'experts afin de parvenir à des conclusions consensuelles sur leur application.

Le Comité est également encouragé à examiner de manière positive la possibilité d'un accord de coopération avec INTERPOL dans le plein respect des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil. Nous espérons que le Comité continuera de bénéficier de l'impartialité et du professionnalisme du Groupe d'experts, mais la coopération de tous les États Membres, y compris les demandes d'information, est cruciale pour l'accomplissement du mandat qui a été confié au Comité par le Conseil. Nous appelons le Comité à continuer de mettre à disposition des États Membres toutes les informations et toutes les clarifications visant à faciliter la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil.

Dans le résumé de son dernier rapport (GOV/2013/40), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indique que, malgré l'intensification du dialogue avec la République islamique d'Iran depuis janvier 2012, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le document relatif à l'approche structurée pour régler les questions en suspens concernant les possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Nous espérons, à la lumière des derniers faits survenus en République islamique d'Iran, que ce pays et l'AIEA trouveront rapidement un accord pour entamer des travaux de fond sur ces questions. En tant que seule institution compétente en matière de garanties, l'AIEA doit bénéficier de toute la coopération nécessaire afin d'avancer concrètement sur les questions en suspens.

Partant de notre attachement constant au dialogue et à la négociation pour le règlement pacifique des différends, quelle que soit leur nature, leur complexité ou leur sensibilité, nous nous réjouissons de la poursuite des pourparlers entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1). Nous espérons que le dialogue engagé permettra d'avancer vers une solution agréable aux parties. Les efforts des organes de l'ONU devront viser à appuyer le rôle et l'action de l'AIEA et à encourager l'intensification des pourparlers entre l'Iran et les P5+1 pour arriver à une solution négociée.

Il est de la plus haute importance de prévenir tout affaiblissement du régime de non-prolifération et d'œuvrer pour s'assurer que tous les États se conforment à leurs obligations conventionnelles en matière de

garanties. La force et l'impact du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que la poursuite de l'objectif stratégique du désarmement nucléaire demeurent tributaires du respect par tous les États des obligations découlant de cet instrument fondamental.

Mon pays demeure attaché à l'objectif global du désarmement nucléaire comme il continue à reconnaître le droit de tout État à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Le régime de non-prolifération repose sur un équilibre délicat entre droits et obligations des États, un équilibre qu'il importe de protéger, de préserver et de renforcer à travers le plein respect de ces dispositions.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de la présentation du rapport trimestriel actualisé et des efforts que vous déployez depuis janvier à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) – expérience qui vous sera certainement utile alors que vous présidez également le Conseil pour le mois de septembre. Nous apprécions également le concours que le Groupe d'experts continue d'apporter au Comité. Nous soulignons par ailleurs que le Groupe doit observer les principes d'objectivité et d'impartialité.

Nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous sommes préoccupés par le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publié le 28 août (GOV/2013/40), dans lequel le Directeur général de l'Agence affirme que les activités de l'Iran ne reflètent aucune volonté de mettre un terme à ses activités de prolifération. Nous espérons cependant que les pourparlers prévus le 27 septembre à

Vienne entre l'Iran et l'AIEA permettront de renforcer la coopération et de consolider la confiance entre toutes les parties.

Dans ce contexte, nous regrettons que l'Iran n'ait pas encore choisi de collaborer avec le Comité 1737 et n'ait pas donné suite aux lettres qui lui ont été envoyées en avril et mai eu égard au lancement l'année dernière de missiles Chahab 1 et Chahab 3 et à la saisie d'un navire soupçonné d'avoir violé l'embargo sur les armes imposé à l'Iran. Cependant, nous continuons d'espérer que le nouveau Gouvernement fera preuve d'un plus grand esprit d'ouverture diplomatique pour faire avancer le débat sur la crise nucléaire actuelle et en favoriser le règlement. Ainsi, nous estimons qu'à ce stade, et compte tenu de la situation tendue dans la région, il serait prudent que le Comité s'abstienne de prendre de nouvelles mesures contre l'Iran. À cet égard, nous prions le Conseil de collaborer avec les nouveaux dirigeants iraniens en vue de garantir la transparence du programme nucléaire iranien. Nous estimons qu'il est dans l'intérêt du Gouvernement iranien de montrer rapidement sa volonté et son esprit d'ouverture et de permettre au Comité 1737 de s'acquitter de son mandat.

Je termine en réaffirmant notre conviction que la crise du nucléaire iranien ne peut être réglée que par le biais d'un dialogue diplomatique et politique, notamment avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. En tant que membre du Comité 1737, le Rwanda est déterminé à continuer d'œuvrer avec l'Iran et tous les pays de la région du Moyen-Orient à la dénucléarisation de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.